

PROGRAMME DE FORMATION
CQP Animateur Ski Nautique, Wakeboard et Engins Tractés

Public concerné :

Sont concernées par la présente formation, toutes les personnes désirant devenir moniteur de sports nautiques, spécialité « Animateur Ski Nautique, Wakeboard et Engins tractés » (ASNWET).

Le moniteur de :

- « **Ski nautique** » encadre des activités de ski nautique (Biski, Wakeboard, Monoski, Baby Ski, Handi Ski) pour tout public et sur tous lieux de pratique de l'activité ;
- « **Engins tractés** » encadre la pratique de tout type de bouées tractées pour tout public et sur tous lieux de pratique de l'activité.

(Si vous êtes reconnu en situation de handicap et pour connaître les conditions d'accueil, contacter notre référent handicap : Maxence BIENVENU)

Durée de l'action :

203 heures en centre

et 90 heures min. en stage sur la période de mise en situation pédagogique totale (dont 30h min. ET)

Nombre de participants par session :

20 stagiaires

Dates prévisionnelles des sessions :

Pour 2025 : du 02 juin au 30 septembre (périodes de certifications incluses) *(pour rappel, vos dossiers doivent être transmis à nos services, complet, 1 mois avant le début de la formation soit le vendredi 02 mai)*

Tests d'entrée : du 22 au 23 mai 2025 *(les résultats d'admission seront communiqués le 26 mai au soir, par mail)*

Catégorie de formation : Plan de développement des compétences

Prérequis :

Être titulaire :

- Permis Mer Côtier ou de l'option « Côtière » du Permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur ;
 - PSC1 (prévention et secours civiques de niveau 1) ou AFPS ou BNPS ou BNS ;
 - Attestation de natation (100m nage libre départ plongé, récupération objet immergé) ;
 - Certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités nautiques.
- Fournir les documents précisés dans « Documents Obligatoires à fournir » du dossier d'inscription.
- Avoir satisfait aux épreuves des tests d'entrée et de sélection.

Objectifs :

Utiliser les outils, méthodes, techniques et pédagogies permettant d'encadrer la pratique du ski nautique, wakeboard et des engins tractés.

Maîtriser les réglementations maritimes la conduite des bateaux à moteur.

Maîtriser les bases de la pratique du ski nautique (Bi Ski, Wakeboard, Monoski, Baby Ski, Handi Ski).

Lieu :

Les cours auront lieu au 23 boulevard Eric Tabarly pour la pratique et au Creps d'Antibes pour la théorie.

Intervenants :

Formateurs professionnels des activités nautiques ayant une expérience significative et reconnue ou professionnels dans leur secteur (mécanique, physiologie, météorologie...)

Supports techniques et pédagogiques utilisés :

- *Techniques :*
 - ✓ Ski nautique, Wakeboard, gilet ;
 - ✓ Bateau type ski nautique Correctcraft, bateau semi rigide, divers engins tractés.
- *Pédagogiques :*
 - ✓ Exercices préétablis ;
 - ✓ Documentations informatives et normatives diverses, documents par type d'activités.

Documentation remise aux stagiaires :

- ✓ Remise de documentations diverses (informatives et normatives) ;
- ✓ Remise de livrable opérationnel intégrable dans l'activité.

Méthodes pédagogiques :

- ✓ Explications théoriques, travaux pratiques, démonstration opérationnelle de processus ;
- ✓ Exercices permettant la constitution de livrables opérationnels et déclinables dans la structure ;
- ✓ Intégration des pratiques existantes et retours d'expérience ;
- ✓ Pédagogie mise en œuvre sous format de formation-action.

Evaluation et suivi pédagogique :

- ✓ Evaluation de l'action pédagogique par mise en situation ou évaluation formative à la fin d'une partie du programme ;
- ✓ Evaluation par épreuves préalables à la mise en situation pédagogique avant le stage ;
- ✓ Evaluation finale par épreuves certificatives (épreuve + rattrapage).

Evaluation de la satisfaction :

- ✓ Evaluation préalable au commencement de la formation par lettre de motivation et entretien préalable : attentes et intérêt envers la formation de la part du candidat ;
- ✓ Evaluation de la formation à la fin de chaque partie.

Encadrement pédagogique :

L'encadrement pédagogique sera mis en œuvre de la manière suivante :

- ✓ Mise en place d'un responsable de formation : Romain TASSI, Président de l'IFPAN.
- ✓ Mise en place d'un référent pédagogique et organisationnel : Maxence BIENVENU, coordonnateur de formation.
- ✓ Mise en place d'un référent handicap et d'un référent mobilité : Maxence BIENVENU, Coordonnateur de formation, référent handicap et mobilité.

Validation/ Sanction pédagogique :

Toute absence devra être justifiée. Si le total des absences est supérieur à 10 % de la durée totale de la formation, le candidat pourra être exclu ou ne pas être présenté aux épreuves certificatives.

A l'issue de la formation, une attestation de fin de formation sera remise au stagiaire.

Délivrance du diplôme :

Le candidat devra satisfaire aux conditions de réussite des épreuves certificatives pour y être « proposé ». Il devra être « proposé » au Certificat de Qualification Professionnel (CQP) pour valider son diplôme.

Les épreuves de certification seront menées par la Fédération Française de Ski Nautique & de Wakeboard (FFSNW). Un jury plénier de la CPNEF et l'OC Sport se réunira une fois toutes les épreuves passées afin de valider ces propositions nécessaires à la remise du diplôme final.

Cout des interventions :

3 595 € TTC (*non assujetti à la TVA*)

Contenu

1. Sécurité – Navigation – 61 h

- La sécurité active
- La sécurité passive
- Intervention auprès d'un pratiquant en difficulté
- Secours et assistance
- Météorologie
- La mer, vagues, courants, marées, cartes

2. Technique – Pédagogie – 60 h

Le support de glisse :

- La technique en Bi Ski, Wakeboard
- La pédagogie, analyse du niveau du pratiquant et évolution
- Historique et compétition

Le bateau :

- Coques, matériaux, propulsion

Les engins tractés :

- Type, fonctionnement, sécurité

3. Le pratiquant – 30 h

- Caractéristiques socio culturelles
- Anatomie, traumatologie
- Entraînement

4. L'établissement d'activités nautiques (*la base nautique*) – 10 h

5. Projet de communication – 21h

6. Contrôle évaluation formative – 21 h

7. Mise en situation pédagogique – 90 h min. sur la période de mise en situation pédagogique totale